



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

HALTE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES !

PHILIPPINES

En finir avec la violence domestique

Index AI : ASA 35/001/2004

•
ÉFAI
•

Le courage de partir

Chez elles, dans leur quartier ou dans leur village, en temps de guerre et de paix, des millions de femmes et de fillettes sont battues, violées, mutilées et tuées en toute impunité. Rejoignez la campagne qu'Amnesty International a entreprise afin d'engager les gouvernements, les collectivités et le public à mettre un terme à la violence contre les femmes à travers le monde.

Marita était battue par son époux chaque fois qu'elle tentait d'éviter d'avoir des rapports sexuels avec lui. Un jour, il lui a même placé un couteau sous la gorge. Mariée depuis quinze ans et mère de neuf enfants, cette femme de trente-quatre ans craignait de tomber à nouveau enceinte.

Son époux ne supportait pas qu'elle rentre tard après avoir passé de longues heures à vendre de la nourriture afin d'assurer la subsistance de la famille. Lorsqu'il ne trouvait pas de travail, il la battait encore plus. Il l'a aussi brûlée aux bras avec ses cigarettes. Marita a perdu presque toutes ses dents à la suite de ces violences incessantes.

Lorsque son époux a commencé à battre aussi les enfants, Marita l'a quitté en les emmenant avec elle. Elle craignait que son fils aîné ne cherche à rendre les coups. Jusqu'à présent, elle n'a pas cédé aux nombreuses menaces et promesses de son époux, qui veut la persuader de revenir.

Aux Philippines, les femmes sont soumises à des règles morales strictes. Elles doivent être dociles dans le cadre de la famille et des relations intimes. Pour une femme, il est très difficile de quitter un conjoint violent car l'idée que le mariage est un sacrement inviolable est très largement répandue. Des études montrent qu'avant de chercher à obtenir de l'aide, les femmes victimes de mauvais traitements supportent en moyenne pendant dix ans des actes de violence répétés et de gravité croissante.

Marita a trouvé le courage de partir grâce au soutien d'une organisation de défense des droits de la femme. Cet exemple démontre l'efficacité des actions coordonnées par un réseau dynamique d'organisations de défense des droits humains et des droits des femmes aux Philippines. Ces groupes viennent en aide aux victimes d'actes de violence domestique, militent pour réformer la législation et améliorer les institutions agissant dans ce domaine. Ils organisent par ailleurs des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de formation pour que les femmes soient moins démunies.

Les pressions exercées par des groupes de femmes ont contribué, en 1997, à l'élaboration d'une nouvelle législation concernant la violence sexuelle. Avant cette date, le viol était simplement considéré comme un « *crime contre la chasteté* » et non comme un crime violent contre la personne. Les femmes violées devaient prouver qu'elles n'étaient pas consentantes. En 2000, la Cour suprême a décidé d'annuler le jugement d'une femme condamnée à mort pour avoir tué son époux ; l'affaire a été réouverte. Toutefois, les fonds destinés à des projets concernant la lutte contre la discrimination envers les femmes sont insuffisants et les lois visant à protéger ces dernières ne sont pas correctement appliquées.

Malgré les efforts des organisations de défense des droits de la femme et bien que la Constitution proclame l'égalité entre les sexes, la violence domestique est omniprésente aux Philippines et des femmes telles que Marita continuent à souffrir.

Soutenez notre campagne : ensemble, nous pouvons changer les choses

• **Cherchez à en savoir plus :**

Intéressez-vous à la façon dont les autorités de votre pays (collectivités locales, gouvernement, police, forces de sécurité, justice) agissent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, et exercez votre vigilance.

• **Faites entendre votre voix :**

Exprimez-vous sur la question de la violence contre les femmes. Combattez les préjugés existant au sujet de ce type de brutalité et les tentatives de minimisation de leur gravité.

• **Agissez :**

Rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

Engagez le gouvernement philippin à :

- veiller à ce que la loi contre les violences commises envers les femmes et les enfants, adoptée en 2004, soit assortie de directives d'application élaborées conjointement par le gouvernement et les ONG qui apportent leur soutien et leurs services aux femmes et aux enfants victimes de violence ; faire appliquer cette loi de façon efficace à tous les niveaux et lui affecter un budget propre, distinct des cinq pour cent du budget national alloués aux questions relatives à la discrimination sexuelle ;
- faire en sorte que les cinq p. cent du budget national alloués aux questions relatives à la discrimination sexuelle soient intégralement utilisés et que les réformes législatives déjà promulguées, telles que la loi d'assistance aux victimes de viol, soient appliquées concrètement au moyen d'un suivi, de programmes et de formations assurés par le gouvernement.

Adressez vos lettres au :

*President of the Republic of the Philippines,
Malacañang Palace,
J.P. Laurel St,
San Miguel 1005,
Manila, Philippines.*

Ce que vous pouvez faire

- Je voudrais prendre part à la Campagne *Halte à la violence contre les femmes !*
Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements.
- Je souhaite devenir membre d'Amnesty International.
Merci de m'adresser des indications détaillées.
- Je désire faire un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

Carte de crédit n° :

Date d'expiration :

Montant :

NOM :

ADRESSE :

Signature :

Formulaire à transmettre à Amnesty International, à l'adresse ci-dessous :

ou à **Amnesty International**
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet d'Amnesty International, à l'adresse suivante : www.amnesty.org/actforwomen

Légendes des photos :

Des représentantes de plusieurs groupes de femmes se sont réunies à Manille, aux Philippines, en novembre 2002 pour demander que justice soit rendue aux victimes de violences domestiques lors d'un rassemblement commémorant l'anniversaire de la mort de Maria Teresa Carlson. Cette ancienne actrice avait cherché à obtenir de l'aide après avoir subi des actes de violence domestique pendant des années. Elle se serait suicidée en sautant du 23^e étage de son immeuble. ©AI

Photo de couverture : Bellaflor Angara-Castillo (au premier plan), membre de la Chambre des représentants aux Philippines et auteure d'une proposition de loi relative à la violence contre les femmes, avec la directrice de la section philippine d'Amnesty International (à gauche) lors d'un rassemblement. © AI

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Stop violence against women. Philippines – time to end abuse in the home

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - janvier 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :